

Bulletin de la SHAG 2014-2015, no 44

Revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Articles

- 5 Andreas Würgler
A quoi sert de prêter serment en Suisse médiévale et moderne?
- 20 William Eisler
A Calvinist republican at the court of His Catholic Majesty: Jacques-François Deluc, the *Fabrique de Genève* and Genevan-Spanish relations during the eighteenth century
- 31 Stefan Sigerist
Genfer in Hamburg
- 40 Luc Weibel
Devenir catholique: l'aventure singulière de Théodore de la Rive

Outils et lieux de la recherche

- 60 Jean Sesiano
Genève, tout nouveau canton suisse, amène en hommage à Dame Helvétie, le rêve d'une « mine de goudron »
- 68 Joël Aguet
Maisons Mainou: trois siècles d'histoire
- 82 Laurent Christeller
La Fondation des archives de la famille Pictet: une institution patrimoniale privée ouverte sur la cité
- 91 Alain Dubois
Acquisitions de manuscrits et d'imprimés en 2013-2015
- 95 Alain Dubois
Catalogue des travaux d'étudiants relatifs à l'histoire de Genève (2013-2015)
- 97 Collectif
Chronique bibliographique



Vie de la Société

- 112** Sonia Vernhes Rappaz
Communications présentées à la Société en 2014-2015
- 120** Sarah Scholl et Flávio Borda d'Água
Compte rendu administratif 2014-2015

Chronique bibliographique

Cette rubrique regroupe les années 2013-2015. Les recensions sont dues à Mme Sonia Vernhes Rappaz [SVR] et MM. Matthieu de la Corbière [MdlC] et Christian Grosse [CG]

Moyen Age

Sylvie ABALLÉA et Marielle MARTINIANI-REBER, «**Pierre, Madeleine, Catherine, Marguerite et Barbe. Quelques images de la ferveur médiévale dans les Alpes occidentales et en particulier à Genève**», dans Simone Baiocco et Marie Claude Morand (dir.), *Des Saints et des hommes. L'image des saints dans les Alpes occidentales à la fin du Moyen Age*, Milan, 2013, pp.47-87.

L'examen des vocables des lieux de culte à partir du XIV^e siècle permet à Sylvie Aballéa et Marielle Martiniani-Reber de constater que le culte rendu à saint Antoine remporte la palme de la popularité à la fin du Moyen Age dans les Etats de Savoie, devant ceux dévolus aux saints Catherine, Michel, Jean-Baptiste, Pierre, Georges, Marie-Madeleine, Marguerite et Barbe. Les figures bibliques, les martyrs des premiers siècles, les saints confesseurs ecclésiastiques et les saints thaumaturges sont invoqués chaque jour dans les églises, les chapelles et sur les autels privés pour garantir les fidèles contre les maux récurrents (guerre, famine, maladie et mort).

Outre les pouvoirs prêtés à chaque figure protectrice, les représentations de ces saints adoptent des traits physiques et vestimentaires codifiés que détaillent les auteurs pour saint Pierre, au crâne dégarni et à la mâchoire bordée d'une barbe coupée court, sainte Marie-Madeleine, pauvrement vêtue et pourvue d'une longue chevelure, saintes Catherine et Marguerite et Barbe, d'apparence jeune, couronnées et habillées de vêtements luxueux. Chaque saint est aussi identifié grâce aux attributs qu'il porte ou qui l'accompagnent, et qui symbolisent son rôle, un épisode marquant de sa vie ou les instruments de son martyre (clefs du Ciel et de la terre, livre, coq, pot d'onguents, palme, roue, lys, épée, dragon, coupe, etc.).

Dans un ouvrage de grande qualité, qui forme le catalogue d'expositions organisées en 2013 à Chambéry, Sion, Genève, Annecy, Aoste et Suse, d'un colloque tenu la même année au Musée d'art et d'histoire de Genève, et qui constitue le fruit du travail d'un groupe d'étude international réuni autour de la sculpture médiévale dans les Alpes, S. Aballéa et M. Martiniani-Reber livrent une étude approfondie, éclairée grâce à une iconographie très riche qui illustre sous différentes formes (sculptures, peintures, enluminures, reliquaires, vitraux, broderies) les représentations habituelles des saints dans les Etats de Savoie du XII^e au XVI^e siècle. Au centre de l'article, les cinq figures sacrées évoquées plus haut sont systématiquement analysées dans le contexte régional. On relèvera en particulier la présentation du culte et des représentations de chaque saint dans le cadre de la cité et du diocèse de Genève.

période. L'impressionnant travail critique réalisé par Micheline Tripet soulève l'espoir qu'une entreprise semblable puisse être lancée en vue de l'édition des nombreux autres manuscrits laissés par le chroniqueur.

A l'origine, une postface, rédigée par le professeur Louis Binz devait s'ajouter à cette édition. Après le décès de son auteur en 2013, ce texte a été publié par les éditions Droz sous la forme d'une brochure séparée qui constitue un complément utile pour contextualiser et se familiariser avec le texte. Louis Binz y éclaire en effet la manière dont la littérature s'est emparée du personnage de Bonivard (Rousseau, Lord Byron) et l'histoire de la réception de ses *Chroniques*, de Jean-Antoine Gautier au XVIIIe siècle, en passant par Jaques-Augustin Galiffe ou Jean-Jacques Chaponnière au XIXe siècle, jusqu'aux historiens du XXe siècle, comme Henri Naef ou Paul Geisendorf, qui, dès 1966, avait appelé de ses vœux le travail effectivement réalisé par Micheline Tripet. Cet éclairage historiographique est complété par une analyse du style de Bonivard, qui porte la marque de l'influence des historiens de l'antiquité, de ses engagements politiques et de ses convictions religieuses.

— CG

Jennifer POWELL McNUTT,
***Calvin Meets Voltaire. The
 Clergy of Geneva in the Age of
 Enlightenment, 1685-1798***,
 éd. Ashgate, Aldershot, 2013,
 XVI et 358 p.

Tiré d'une thèse soutenue en 2008 par J. P. McNutt qui a publié dans le *Bulletin* un article fondé sur la documentation réunie pour son doctorat («The consolation of criminels: clergy and state dynamics in eighteenth-century Geneva», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 40 [2010], p. 55-66), *Calvin Meets Voltaire* porte sur un large XVIIIe siècle, de la Révocation de l'Edit de Nantes (1685) à la fin de l'Ancien Régime (1798). L'étude cherche à défendre la thèse d'une continuité forte entre Calvin et ses héritiers du XVIIIe siècle et à contester par là l'idée généralement reçue qu'un processus de sécularisation aurait été à l'œuvre à Genève au siècle des Lumières. Il s'agit donc de substituer au récit trop sommaire du «déclin» religieux associé au paradigme de la sécularisation, celui d'une adaptation de la tradition théologique héritée de la Réforme aux conditions mentales et culturelles du XVIIIe siècle. Les théologiens du siècle des Lumières seraient ainsi moins strictement «sociniens», comme voulait le croire d'Alembert dans l'article «Genève» de l'*Encyclopédie*, adeptes donc de l'abandon du dogme trinitaire, que partisans d'un «calvinisme raisonnable» qui maintient le lien avec la théologie réformée tout en prenant distance avec ses formulations les plus scholastiques. Le christianisme que conçoivent les théologiens genevois du XVIIIe siècle, n'est donc pas tant «rationnel», au sens où l'entend une historiographie attachée au récit de la sécularisation, que «raisonnable», au sens où il intègre des éléments centraux de la pensée des Lumières, comme la tolérance ou la confiance dans le progrès des connaissances, tout en conservant l'idée d'une providence divine et la nécessité d'une révélation. Pour mener à bien cette démonstration, l'enquête renverse la perspective généralement adoptée qui privilégie le point de vue des philosophes et cherche au contraire à comprendre l'évolution religieuse de Genève au XVIIIe siècle de

l'intérieur, en se concentrant sur les mutations repérables dans le corps des pasteurs genevois. Ces évolutions sont documentées principalement par les registres de la Compagnie des pasteurs, les sermons conservés et la correspondance, privée ou publique. Le premier chapitre met en évidence le rôle de leadership de la Réforme francophone que la Révocation de l'Edit de Nantes restitue à l'Eglise de Genève. Le second chapitre analyse le groupe des pasteurs à partir d'une approche prosopographique, qui donne lieu, en fin de volume à deux annexes très utiles, inventoriant alphabétiquement l'ensemble des ministres de la cité qui ont été consacrés ou agrégés durant la période considérée. Le troisième chapitre s'intéresse aux plaintes que les ministres ont adressées aux magistrats genevois et aux pasteurs qui ont renoncé à leur charge. Le chapitre suivant étudie les confrontations des pasteurs genevois avec les philosophes. Le cinquième chapitre examine la théologie que ces pasteurs développent dans leurs prédications, déplaçant ainsi la focale de l'analyse traditionnelle des imprimés vers ce que les fidèles genevois entendaient effectivement de la part de leurs ministres. Enfin, le dernier chapitre revient sur les positions adoptées par le corps pastoral durant les événements qui ont marqué l'histoire politique agitée de Genève au XVIII^e siècle. Même si la structure adoptée par l'auteur présente le défaut d'englober l'ensemble du siècle des Lumières dans un regard unique, qui rend moins perceptibles les évolutions plus fines qui s'inscrivent dans la période, l'ouvrage offre un éclairage très précieux sur la manière dont les «Lumières protestantes» se construisent dans le contexte genevois. Le paysage intellectuel genevois constituant au XVIII^e siècle une sorte de plaque tournante importante pour la République des Lettres, les conclusions auxquelles il parvient prennent de ce fait une valeur plus générale.

— CG

Xavier MICHEL, *Le Théâtre interdit ? Les réglementations des spectacles à Genève entre Calvin et Rousseau*, éd. Slatkine, Genève, 2015, 179 p.

Issu d'un travail de master qui a reçu le *Prix Ardi* en histoire générale, cet ouvrage a le mérite de remettre en question certains *a priori* historiographiques sur la pratique du théâtre à Genève sous l'Ancien Régime.

Jean-Jacques Rousseau fait remonter à 1617 l'interdiction des représentations théâtrales à Genève lorsqu'il rédige la *Lettre à d'Alembert* en réponse à l'article *Genève* de l'*Encyclopédie* (1757). Partant de cette affirmation souvent reprise par l'historiographie genevoise, Xavier Michel choisit de rechercher les décrets interdisant les comédies et d'étudier l'impact de la Réforme sur la condamnation du théâtre à Genève. Après une consultation minutieuse des Registres du Conseil, des Registres du Consistoire et des Registres de la Compagnie des pasteurs, il s'avère que l'ordonnance de police de 1617 citée par Rousseau condamne les «masques», déguisements et «momeries» sans mentionner le théâtre ou la comédie. Finalement, l'auteur ne retrouve que deux dates clés témoignant du contrôle exercé par les autorités genevoises sur la pratique théâtrale : en 1606, le Conseil rappelle que tout projet de représentation des comédies doit lui être soumis pour autorisation et ce n'est